ROUBAIX — TOURCOING

Si nous reparlions des coulonneux...

(Ph. J. de Ro.)

Ils ne voyagent plus, mais ils n'en mangent pas moins...

Que font actuellement nos coulonneux ?

C'est pour le savoir que nous sommes allé consulter un vrai amateur croisien, M. Polydor Van Eslande, 15, rue d'Oran. Un peu étonné de cette visite, M. Van Eslande nous recoit fort aimablement, lorsque nous lui en exposons la raison.

« On nous a dit que vous étiez un ferveur colombophile, M. Van Eslande.

— Ah ! oui. Tout jeune garçon, je rendais déjà service aux coulonneux. Les constateurs étaient rares alors, et il fallait porter la bague au siège de la société. Lorsque la distance était grande, on utilisait plusieurs coureurs.

— Mais vous, quand êtes-vous devenu colombophile ?

— Après la grande guerre, vers 1920. J'ai fait comme mon frère. Je me suis inscrit à la société « Centre et Avenir », vous savez, Grand'Place, chez Verpraet.

— Et vous avez obtenu des résultats intéressants ?

— Je vous crois ! des services de table, des honorabilités, des faiteulis ; je ne compte plus le nombre des régulateurs. Et des challenges, combien en ai-je gagné ! Tenez, en 1929, trois de mes pigeons ont gagné ensemble 50 prix.

— C'est magnifique ! Pourrais-je voir quelques-uns de vos sujets ?

— Mais oui, mais oui. Suivez-moi. »

Et précédé du notre cicerone, nous gravissons les escaliers. Premier étage, second. Il ne reste plus maintenant qu'une échelle assez raide. Nous voici dans le colombier. Les bêtes sont un peu effarouchées par la lumière électrique.

« Comme il fait propre dans votre colombier, M. Van Eslande !

— Pensez donc ! Auparavant, je nettoyais trois fois par jour. Actuellement, je le fais un peu moins, mais vous voyez qu'ils sont toujours bien metallés. »

De fait, les volailles sont logés confortablement dans des alvéoles séparés.

« Et le ravitaillement ? N'avez-vous pas de difficultés pour nourrir vos pigeons ?

— Pas trop. J'ai obtenu un certain contingent de graines.

— Avez-vous possibilité de faire de l'élevage ?

— Oui, en petit. Je fais régulièrement mes déclarations, et j'obtiens les autorisations nécessaires. Je recherche l'amélioration de l'espèce. Evidemment, on ne peut mettre les pigeons à l'essai, mais il est toujours possible de voir s'ils seront bons en vitesse : par exemple, la conformation extérieure, et d'autres indices qui n'échappent jamais à un véritable amateur.

— Mais les pigeons ne peuvent sortir actuellement. Cela ne va-t-il pas les gêner plus tard ?

— Je ne le pense pas : j'ai installé sur la trappe une volière ; ils relevent y prendre leurs ébats, et apprendre ainsi à repérer les maisons environnantes.

— Bravo ! Vous préparez l'avenir. Mais que pensent vos amis, les autres coulonneux ?

— Bah ! Les avis sont partagés.

Et tandis que nous redescendons, que la trappe se referme, M. Van Eslande nous confie que certains sont très pessimistes.

« Mais moi, ajoute-t-il, je pense bien qu'il y aura encore des amateurs. De nombreux amis se renseignent pour savoir comment ils pourront se « remonter » après la guerre.

Gageons avec M. Van Eslande, que la colombophilie connaîtra un nouvel essor, et que l'on entendra encore sur nos toits les tendres roucoulements de nos fidèles ramiers.

A. D.

MARDI 30 NOVEMBRE :

Aujourd'hui : St André, demain : St Eloi. — Soleil : 8 h. 23-16 h. 56. — Lune : 1er quartier le 4. — Sapeurs-pompiers : n° d'appel 303 33.

Centimètre

La Regie, on le sait, a réduit d'un centimètre la longueur des cigarettes. Nous voici en pleine restriction et quel meilleur exemple l'administration ne donne-t-elle pas aux commerçants. Voyez-vous ceux-ci décider demain que le kilo de haricots ne pèsera plus que 900 grammes; le chausseur exiger que vous enfilerez des souliers d'une pointure inférieure et le chemisier vous vendre des articles qui ne descendront pas plus bas que le sternum !

On livrera onze œufs à la douzaine — au fait, est-ce que ça existe une douzaine d'œufs ? — et des demis avec des faux-cols grands comme des jabots...

Etc., etc...

L'économie de mégots qui servaient péniblement à confectionner une ultime cigarette devient impossible. Car, je vous le demande, comment conserver les bouts, maintenant que la Régie les a rognés !...

L'BOURLEUX.

La Sainte-Cécile

— A la Fanfare Delattre. — Les amateurs de belle musique n'ont pas été déçus, dimanche, en écoutant au cours de la messe de 11 h. 30, à Notre-Dame, un programme de choix exécuté avec talent par la fanfare Delattre, sous la direction de M. Henry Nys. On entendit successivement l'ouverture de « Fidelio », de Beethoven, et les « Noces de Figaro », de Mozart. A l'offertoire, M. Vetter, trompette, accompagné à l'orgue par Mme Dubuisson-Delehouse, interprète avec art l' « Ave Maria » de Schubert. La messe était célébrée à l'intention des prisonniers et des défunts de la société.

— A la Concordia-Harmonie. — Dimanche, au cours de la messe de 11 h. 30, en l'église Sainte-Elisabeth, la Concordia-Harmonie a donné sa seconde audition de Saint-Cécile, faisant apprécier, une fois de plus, ses remarquables qualités.

— Au Cercle orphéonique « Les XL ». — Dimanche, à 13 h. 30, une réunion intime empreinte d'un grand esprit de camaraderie et présidée par M. Vandestienne le père, a eu lieu, à l'occasion de la Sainte-Cécile, au foyer des Mutilés, 3, rue de l'Espérance. Parmi les assistants, on remarquait notamment MM. Desenclos, directeur du Conservatoire, et Bourgois, secrétaire de l'Union des mutilés et réformés.

Au cours de cette manifestation, M. Constant, président des « XL », remercia les sociétaires de maintenir par leur présence le contact indispensable à l'élaboration des projets d'avenir.

— L'Union Chorale. — L'Union Chorale, dont les manifestations annuelles sont si goûtées des mélomanes, a donné son audition de Sainte-Cécile, dimanche, au cours de la messe de midi, en l'église Saint-Martin. Audition magnifique et d'une rare qualité ; il est vrai que l'Union Chorale est comme une synthèse du monde orphéonique de Roubaix, se donnant rendez-vous, une fois l'an, pour célébrer sa sainte patronne.

M. Georges Fermont, maître de chapelle, a dirigé cette masse chorale de deux cents exécutants avec une sûreté remarquable.

Le programme était le suivant : « Kyrie » de la messe des Orphéonistes, de Gounod ; « Notre Père », de Busser (soliste : M. René Dufoeret) ; « Sanctus et Benedictus », de Rates, avec accompagnement de trompettes (soliste : M. Maurice Leclercq) ; « Les esprits de la nuit », final, chœur de Riga. A l'orgue, M. Henri Verctruysse.

* * *

Après avoir félicité les choristes, Mgr Bégne fit en chaire le panégyrique de saint Jean-Bosco, dont une belle statue vient d'être placée à l'entrée de l'église.

Il rappela la visite que le grand Salésien fit en cette même église il y a soixante ans, et appela sur elle, sur Roubaix et sur la France, la protection du saint.

Mgr Bégne bénit ensuite la statue qui reçut, toute la journée, l'hommage de nombreux fidèles.

AU PETIT FOURREUR, Artisan, rue de la Vigne, 96, Roubaix. - Fourrures.

Au Grand-Théâtre de Roubaix

La troupe sédentaire a donné hier, au Grand-Théâtre, deux succès : « La Poupée » et « Valses de Vienne », qui ont obtenu, une nouvelle fois, le meilleur accueil du public.

La « beau Danube bleu » a été dansé sous les feux de la lumière noire, dont on connaît le curieux aspect.

Les titulaires des rôles que nous avons déjà eu l'occasion de louer furent égaux à leur tâche. De même, les ballerines furent excellentes. L'orchestre, dirigé par M. Debruyne l'après-midi, et par M. Delmulle le soir, se tira allègrement de ces deux exécutions.

ROUBAIX-STYLO. — Cadeaux

Le cycliste blessé, rue de Lannoy, est décédé à l'hôpital

Nous avons relaté hier l'accident, survenu samedi vers 19 h., rue de Lannoy, à M. Achille Knockaert, 36 ans, négociant, 11, rue Masurel, à Blandain, Celui-ci traversait la chaussée, à hauteur du parc des sports, lorsque survint un tramway de la ligne « C » barré, qu'il n'aperçut pas. De son côté, le mécanicien, M. Paul Héquette, gêné par l'obscurité et la pluie, remarqua trop tard la présence de M. Knockaert. Il bloqua les freins, mais ne parvint pas à éviter la collision. Atteint rudement M. Knockaert fut projeté sur le sol, et relevé porteur d'une grave blessure à la tête.

Transporté à l'hôpital, le blessé y est décédé dimanche.

POUR VOS PARFUMS, vos teintures, adressez-vous chez Mme FŒLIEX, 36, rue du Collège, Roubaix. 16805d

Une femme de ménage avait volé 9.500 francs

Sur plainte de Mme veuve Alphonine Parent, rentière, 42, rue du Collège, la police a appréhendé une femme de ménage, Hélène Wiplata, 23 ans, 149, même rue. Celle-ci avait subtilisé à Mme Parent, d'abord une somme de 1.000 fr., puis, le 26 novembre, 8.500 fr. La police confondit facilement la coupable, qui a été déférée au parquet.

ARTICLES pour FUMEURS
AU PACHA, 20 bis, Grande-Rue, Rx.

RAVITAILLEMENT... OFFICIEUX. — Mme Marie Windels, ménagère, 169, rue Jacquard, s'était absentée dimanche. A son retour, elle constata que l'on s'était introduit dans l'unique pièce du rez-de-chaussée de son habitation et qu'on y avait enlevé son ravitaillement et divers objets mobiliers.

CLUB SYMPHONIQUE DE L'EPEULE. — Mardi 30, à 19 h., répétition générale exceptionnelle en vue des auditions de Sainte-Cécile.

SAISIE DE VIANDE. — Des inspecteurs de la sûreté ont découvert, au cours d'une visite domiciliaire dans la boucherie de M. Polydor Seynaeve, 29 ans, 54, rue des Longues-Haies, 77 kilos de viande de bœuf. Le boucher ne put indiquer la provenance de cette viande. Celle-ci a donc été saisie au profit du centre d'abatage de Roubaix et son détenteur a fait l'objet de plusieurs procès-verbaux, qui seront transmis au parquet.

RENAISSANCE
DEMAIN MARDI, à 19 h. 30, sur scène
MINUIT, RUE PIGALLE
avec Pierre Brasseur et Georgine Darcy, des disques Pathé, et 30 artistes

CROIX

Cette année, le Comité d'entr'aide de Saint-Pierre a fait servir 1.800 repas aux vieux

Salle du Patronage Saint-Pierre, dimanche, à 13 h., 125 repas ont été servis à des vieux de plus de 65 ans. Ce repas, suivi d'un petit concert, était, comme de coutume, organisé par le Comité d'entr'aide, à la tête duquel M. Vantroys dépense une grande activité. En 1943 1.800 repas ont ainsi été distribués, pour lesquels le Comité d'entr'aide a dépensé 30.000 fr. ; l'aide précieuse du Secours national a permis de régler le surplus de la dépense.

VIANDE DE CHEVAL mardi à 9 h., chez Nys, 4, rue de Lille. Croix. 16811d

La Sainte-Cécile à la Chorale des jeunes

Cette chorale, composée de 50 fillettes, donnera ses auditions de Sainte-Cécile les dimanches 5 décembre, à midi, en l'église Saint-Perre, et 12, à 11 h. en l'église Notre-Dame-de-Lourdes. Elle interprétera : « Kyrie » à deux voix de la messe de Léo Delibes ; « Prière au Rédempteur », solo et chœur à trois voix de Bizet (soliste : Th. Ducoulombier) ; « D'un cœur qui l'aime » duo et chœur de Ch. Gounod ; « Agnus Dei », soli et chœur à deux voix, de la messe de Sainte-Cécile de Gounod (soliste : M. Guillaume). L'audition sera accompagnée d'orgue, d'un quatuor à cordes et de harpes, sous la direction de sa fondatrice, Mlle Jane Evrard, prix Schuller du Conservatoire de Roubaix.

JARDINS OUVRIERS (groupe Gaston Friaa N° 28. Prisonniers libérés). — Le délai pour le paiement des cotisations expire le 10. Les jardiniers qui ont remis leur commande de graines peuvent les retirer 132, rue Jules-Guesde.

Aux consommateurs de BLANCO

Le BLANCO actuel, tout en étant aussi bon que l'ancien, se conserve un peu moins bien à l'humidité. Ne faites donc pas de provision. Rangez-le dans un endroit sec. S'il vous paraît ancien, augmentez légèrement la quantité, au besoin mettez 3 doses pour 2 seaux d'eau (même si vous mettiez 50 doses, il n'y aurait aucun danger pour votre linge) et vous serez, comme autrefois, ravies du résultat : blancheur immaculée du linge, économie de temps, de charbon et savon souvent bien inutile.

WASQUEHAL

A la Symphonie

A l'issue des cours de solfège, les musiciens de la Symphonie ont fêté, dimanche matin, leur patronne, sainte Cécile.

Mme Hennequin, conseiller municipal, félicita le président, M. Albert Lepers et le directeur-chef, M. Alfred Quivron et prodigua ses encouragements aux élèves et aux professeurs.

M. Quivron remercia Mme Hennequin. Puis au cours d'une charmante petite fête, des gâteaux furent distribués aux enfants, tandis qu'un vin d'honneur était offert aux sociétaires. Les assistants eurent la primeur d'une composition de leur directeur, M. Quivron : une mélodie pour violon et piano qui fut finement interprétée par MM. Jenny et Haquette, accompagnés par l'auteur, lequel fut longuement applaudi et félicité.

MORDU PAR UN CHIEN. — Jouant à proximité de son domicile, le petit Stanislas Vozmy, 1 bis, rue Marceau, a été mordu par le chien de Mme veuve Fermeaux, née Maria Desrumaux, cultivatrice, 1, rue Michelet.

FLERS-LEZ-LILLE

LA CLOTURE DE LA MISSION EN LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR. — Depuis le dimanche 7, malgré l'obscurité et quelquefois la pluie, 1.500 à 1.700 personnes ont fréquenté les exercices de la mission. Il y a dix-sept ans que pareil événement ne s'était produit dans la paroisse.

Dimanche, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à 15 h. 30, les R.R. P.P. missionnaires ont fait leurs adieux et les exercices furent clôturés par la procession du Très-Saint-Sacrement.

LYS

LA SAINTE-CÉCILE A L'HARMONIE MUNICIPALE. — Dimanche, au cours de la messe de 11 h. 30, en l'église Saint-Luc, l'Harmonie municipale a donné une brillante audition. Sous la direction de M. Pierre Demey, elle a détaillé avec brio « Le Calife de Bagdad », de Boieldieu, deux chants religieux de Mozart, et le « Tannhaüser » de Wagner, qui fut un enchantement.

WILLEMS

Pris pour un malfaiteur, un habitant de Willems est blessé d'un coup de feu

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, une patrouille de police, à la recherche de terroristes, a tiré sur un passant qui fuyait. Il s'agissait d'un retardataire, M. Charles Mespouille, 50 ans, 21, rue de la Mairie, qui craignait le procès-verbal. Le malheureux, blessé d'une balle dans le dos, a été transporté à l'hôpital de Roubaix, où son état est jugé sérieux.

un Seul changement L'EMBALLAGE/
Mais ce qui compte c'est le produit lui-même, sa composition, sa fabrication. Et là dessus, rien de changé depuis 1939, nous le garantissons. C'est toujours la même qualité, la même certitude de sécurité que vous donne.
TEINTURE IDÉALE teint tous tissus

COURRIER DES LECTEURS

Comment obtenir une patente permettant l'exercice du commerce de librairie-papeterie-journaux ?

— Toute création de commerce est subordonnée à une autorisation préfectorale préalable. La demande d'autorisation doit être déposée à la mairie, qui délivre à cet effet des formules spéciales. L'autorisation obtenue, il y a lieu ensuite de solliciter l'immatriculation du commerce au Registre du Commerce et d'aviser les Contributions directes et indirectes de la date du début d'exercice.

Lorsqu'il s'agit de la reprise d'un commerce analogue existant, l'autorisation n'est pas nécessaire si le commerce est exercé au même endroit.

Une personne ayant acheté une maison de commerce peut-elle faire partir le locataire qui habite la maison depuis douze ans sans lui donner un pas de porte ?

— Le propriétaire en matière de baux commerciaux, est toujours libre de reprendre possession des lieux.

S'il les reprend pour y exercer lui-même un commerce, il ne doit aucune indemnité au locataire, sauf s'il exerce le même commerce que ce dernier ou s'il bénéficie directement ou indirectement de sa clientèle ou de ses aménagements.

Si le propriétaire reprend le local pour y installer d'autres personnes que lui-même, il doit verser au locataire qu'il oblige au départ une indemnité égale au préjudice subi. L'indemnité n'est cependant pas due lorsque le propriétaire peut invoquer contre le locataire des motifs graves et légitimes : non paiement des loyers, changement de destination des lieux, etc...

Une personne est-elle tenue de payer plus que le quart d'une location faite par son mari (actuellement prisonnier) en décembre 1939

— Légalement elle ne doit que le quart de son loyer, sauf si le propriétaire peut justifier devant le tribunal que son locataire jouit de revenus suffisants pour lui permettre de payer plus que le quart de son loyer.

Un employé aux assurances sociales et gagnant actuellement plus de 42.000 frs par an peut-il continuer cet emploi aux assurances sociales.

— Non, il est obligatoirement radié des assurances sociales.

Peut-il être artisan pour mettre à sa fenêtre une affiche « Patrons sur mesure » ?

— Le fait de fabriquer et de vendre des patrons sur mesure constitue un acte commercial. En conséquence, le fabricant ne peut exercer régulièrement ce commerce et en assurer la publicité que s'il est inscrit soit au Registre des métiers, comme artisan, soit au Registre du Commerce. Or, s'il n'était déjà inscrit à l'un de ces registres, il ne pourra obtenir son immatriculation qu'après avoir obtenu une autorisation préfectorale, laquelle doit être demandée sur formule spéciale délivrée par la mairie.

Un commerçant à Tourcoing peut-il constituer à Lille un simple dépôt pour faciliter l'approvisionnement de ses clients des environs de Lille ?

— La création d'un dépôt à Lille constitue une extension de commerce. Une autorisation préfectorale est donc nécessaire. La mairie fournit les imprimés à cet effet. Une fois l'autorisation obtenue le commerçant doit déclarer ce dépôt au registre de commerce de Tourcoing et à celui de Lille.

TOURCOING

MARDI 30 NOVEMBRE :

Police-secours : service médical de nuit : Tél. 4 30.

La deuxième conférence de la Société de géographie

Pour sa deuxième réunion, la Société de géographie avait fait appel à un orateur de marque, M. Eugène David-Bernard, vice-président de la société nationale des orateurs et conférenciers, qui parla de l'une des plus belles colonies françaises : « Madagascar ».

M. David-Bernard, qui a fait partie de la colonne expéditionnaire de 1895, fit revivre pour son nombreux auditoire, une des épopées les plus glorieuses de la colonisation française.

Auparavant il rappela la situation de Madagascar avant la conquête, et présenta une rapide et claire étude historique, politique et ethno-graphique.

Il évoqua alors, avec émotion, toutes les phases de la conquête, le départ de France de la colonne expéditionnaire, son arrivée à Madagascar, les mille accidents et incidents qu'il fallut surmonter, au fur et à mesure de la marche des colonnes, la violence des combats soutenus, les souffrances subies, les actes héroïques réalisés pour aboutir enfin à la rédition et à l'occupation de Tananarive.

C'était la victoire militaire assurée : il restait à accomplir la grande œuvre civilisatrice. M. David-Bernard montra comment cette tâche immense put être menée à bonne fin, grâce au sens administratif et à l'esprit colonial des militaires français.

De très jolies projections illustrèrent cet exposé que l'orateur acheva en invitant les jeunes à songer au rôle qu'ils pourraient jouer un jour dans l'œuvre de la colonisation française.

M. Ed. Masurel qui avait présenté l'orateur, le remercia des leçons données aux jeunes, et l'assura que ses conseils ne manqueraient pas de produire des fruits.

Le Docteur André JACQUES, rentré à TOURCOING, prévient ses clients qu'il a réouvert son cabinet, provisoirement 45, rue de Mons (Autorisation du Collège Départemental des Médecins du 26 novembre 1943). 77264

Aux « Loisirs littéraires et artistiques »

Dimanche, à 15 h. 30, Mlle Jacqueline Vernier, de Lille, a fait aux « Loisirs littéraires et artistiques » une agréable causerie sur le Canada, en s'attachant à exalter l'œuvre accomplie là-bas par la France.

La découverte et la colonisation du Canada, dit la conférencière, furent le résultat d'un élan de pensée nationale et religieuse : fonder sur les rives du Saint-Laurent une nouvelle nation française et catholique. C'est ce qui explique les prodiges d'héroïsme, les vertus et la patience dont furent capables les pionniers et ces missionnaires qui conquirent ce territoire pour en faire un prolongement de la France.

Hélas ! une lutte acharnée qui devait durer presque deux siècles et qu'attisait l'Angleterre, jalouse de nos succès en Amérique du Nord, devait avoir raison de Montcalm. Nous perdîmes ainsi le Canada.

Mais l'empreinte laissée par les colons ne devait pas s'effacer et le Canada est resté terre de culture française, ne serait-ce que par les traditions, le parler, les coutumes conservés fidèlement par les descendants.

Comment, conclut la conférencière, ne pas espérer beaucoup de cette France qui porta en elle assez de vertus pour faire naître et vivifier un nouveau peuple ?

Vivement applaudie, Mlle Vernier fut remerciée par Mme Pol Pierret, qui l'avait présentée.

La Sainte-Cécile à l'Harmonie du Point-Central

Désireuse de respecter la tradition, malgré les difficultés de l'heure, l'Harmonie du Point-Central a donné dimanche, à 11 h. 30, en l'église du Sacré-Cœur, son audition de Sainte-Cécile. De plus, elle a voulu associer à cette cérémonie la pensée de l'un de ses doyens les plus vénérés : M. J. Wasteeuw, membre d'honneur de l'harmonie, aux intentions de qui la messe fut célébrée.

Sous la direction de M. A. Margo, elle exécuta des œuvres de G. Parès, Ch. Gounod et Reper, dont l'audition satisfit pleinement les connaisseurs et prouva que l'Harmonie du Point-Central tenait toujours une place de choix parmi les sociétés locales.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur réunit tous les membres, qui présentèrent leurs souhaits à MM. Masquélier, président d'honneur ; Devroiadt, président, et Margo. Un repas intime, empreint du meilleur esprit de camaraderie, termina cette manifestation.

« La couvée » au Foyer Notre-Dame

Le Centre populaire tourquennois, dont on connaît l'action bienfaisante dans notre ville, notamment auprès des mères ouvrières, avait organisé pour dimanche après-midi, dans la salle du Foyer-Notre-Dame, une séance de gala qui connut un vif succès. Celle-ci avait été confiée au « Théâtre moral tourquennois », qui avait inscrit au programme la comédie de Brieux : « La Couvée ».

L'interprétation en fut excellente et l'auditoire ne ménagea pas ses applaudissements aux artistes.

MOUVAUX

« Monsieur Hector », pour les enfants de la commune, à l'occasion de la Saint-Nicolas

Le Centre local d'assistance, présidé par M. Bricout, organise pour le jeudi 2 décembre, à midi, à l'occasion de la Saint-Nicolas, en la salle du Foyer catholique de la paroisse du Sacré-Cœur, une repas pour les enfants des prisonniers et les orphelins de guerre de la commune.

Les enfants de moins de six ans pourront être accompagnés de leur maman.

Les inscriptions sont reçues : pour les Francs, chez Louis Thérmpont ; pour le Centre, chez André Maseen ; pour les Cent-Maisons, au Café de la Concorde.

A l'issue du dîner, les « Amis de Mouvaux » leur offriront une séance de cinéma avec Fernandel dans « Monsieur Hector ».

Tous les écoliers de la commune profiteront de cette séance dans l'ordre suivant : écoles des Francs et du Centre, le matin, à 9 h. 30 ; écoles du quartier des Cent-Maisons, à 14 h. 30, en même temps que les enfants des prisonniers.

MARCQ-EN-BARŒUL

Le gala de music-hall et la tombola au profit des prisonniers

Le succès remporté, il y a quelques mois, par la vente de charité au profit des prisonniers marcquois s'est renouvelé dimanche après-midi, à l'occasion de la séance de music-hall et de la grande tombola organisée à l'hôtel de ville, par l'Amicale des prisonniers de guerre.

M. A. Bailly, maire, avait tenu à présider cette fête de bienfaisance, tout à l'honneur des membres de l'Amicale, du Comité local d'assistance et du Comité des dames, qui se dépensèrent sans compter pour en assurer la pleine réussite.

Tour à tour se firent applaudir le jazz André de Flandre, le chansonnier Paul Ernst, la charmante vedette Paulette May, les Nalys, et le ténor Raymond Closse. Mais, clou de la soirée fut, sans contredit, le sketch loufoque de Paul Ernst intitulé « Drôle de consultation », interprété magistralement par M. Jean Delobelle et l'auteur, tous deux prisonniers rapatriés.

La tombola, dotée d'un millier de lots, fut tirée au cours de la soirée. Voici les numéros gagnants : 7167, un vélo de dame ; les numéros se terminant par 2642 gagnent un vase peint Delft, un fer à repasser électrique ou une paire de souliers de dames ; par 0739 et 2561, un lapin ou une poule ; par 8914, un paquet de gras de bœuf ; par 961 : une coupe de cristal, un phare de vélo ou 400 cigarettes au minium ; par 774, une grande barre de pain d'épice ; par 003, deux paquets de biscuits « casse-croûte » ; par 621, un pot de confiture ; par 38, une barre de pain d'épice ; par 32, un paquet de biscuits ; enfin tous les numéros se terminant par 01 gagnent deux sachets de confiserie.

UNE BICYCLETTE CHANGE DE PROPRIÉTAIRE. — M. Henri Claude, 70, rue Jean-Baptiste-Ducroquet, a porté plainte pour vol de sa bicyclette de sa femme, vendredi vers 18 h. 45, dans le couloir de son habitation.

JUSQUE DANS LA SALLE DE BAIN. — Une bague en or avec perle fine et une broche ont été dérobées vendredi, dans la salle de bain de Mme Marie-Louise Henaene, 38, rue Reine-Astrid.

HALLUIN

MESSE DU SOUVENIR. — Dimanche, à 11 h., en l'église Saint-Hilaire, une messe, à la mémoire des morts des deux guerres, a été célébrée. Des délégations belges et françaises des sociétés d'anciens combattants étaient présentes.

RONCQ

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — La prochaine distribution de secours en nature réservée aux indigents aura lieu mercredi 1er décembre, à la mairie, de 9 à 10 h. Se munir de la carte d'alimentation.

PAIEMENT DES SECOURS AUX NÉCESSITEUX alloués pour le mois de novembre, à la recette municipale, mercredi 1er, de 14 h. à 14 h. 30. Les bénéficiaires de ces secours devront se présenter à la mairie, bureau d'assistance, munis de la carte d'alimentation.

LOTERIE NATIONALE
tirage tous les Jeudis
C 25

Cours financiers hebdomadaires

PARQUET

Banque Indochine, 11.700. — B.N.C.I. 1795. — Union Parisienne, 1515. — Cpte Algérienne, 2880. — Comptoir d'Escompte, 3495. — Foncier Algérie, 1580. — Société Financ. de l'Est, 275. — Société Générale, 3012. — Rente Foncière, 1380. — Est, 965. — Lyon, 1359. — Orléans, 1410. — Ouest, 940. — Tram. Shanghaï, 1570. — Magasins Généraux, 4100. — Lyonnaise des Eaux, 2065. — Air Comprimé, 8000. — Electricité de Paris, 1700. — Energie Littoral Méditr., 2250. — Gaz Et. Nord-France, 879. — Est Electrique, 2070. — Est Lumière, 527. — Nord Lumière, 1994. — T.S.F., 2415. — Thomson, 825. — Union Electrique, 510. — Coton. St.-Quentin, 799. — Filature Fourmies, 900. — Cpte Lebon, 4350. — Gaz Nord-Est, 1480. — Micheville, 2590. — Chatillon Commentry, 6000. — Citroën, 2305. — Pontgibaud, 3700. — Ac. Marine, 1385. — Jeumont, 860. — Hts Fourn. Chiers, 1640. — Pont-à-Mousson, 8200. — Peugeot, 1660. — Charb. Tonkin, 6800. — Commentry Fourchamb., 2700. — Carmaux, 2760. — Escarpelle, 4440. — Grand-Combe, 2700. — Guergour, 6050. — Penarroya, 1875. — Standard Pétrole, 2310. — Mat. Color. St.-Denis, 2607. — Pr. Lion Noir, 1973. — Ripolin, 8300. — Verr. Aniche, 5105. — Salines de l'Est, 1720. — Messag. Maritimes, 760. — Omnibus 775. — Transatlantique, 301. — Brass. Port-Carré, 6150. — Brass. de la Meuse, 2860. — Distil. Cusenier, 5450. — Raff. Say, 1480. — St.-Raphaël, 18.310. — Ciments Français, 10.200. — Mat. Constr. Loisnes, 1564. — Cacut. Indochine, 3085. — Dunlop, 2675. — Hachette, 2360. — Compteurs à Gaz, 1364. — Consortium Nord, 222. — Ouest Africain, 2225. — Union Européenne, 2300.

COULISSE

Alsi, 2195. — La Brosse, 1710. — Bruay, 561. — Cambodge actions, 1485 ; parts, 560. — Centrale Mines actions, 735 ; parts, 2240. — Cimsano, 410. — Douarin, 1745. — Dong Tri, 550 ; parts, 7650. — Dufour et Chabaud, 875. — Exploit. Min. Tunisie, 300. — Etains Indochine, 136 ; parts, 1500. — Forges Mott. Centre, 1840. — Glycérine, 1840. — Aliment. Heudebert, 3700. — Hydro-Porf., 3250. — Hydro-Energie, 2740. — Huiles de Pétrole, 975. — Hutchinson, 5625. — Hydro-Céré, 556. — Keller-Leleux, 2995. — La Lucette ancienne, 1025. — Lorraine ancienne, 545 of. — Liévin (Petit), 845. — Métaux Alling. Blanc, 350 ; parts, 2610. — Mutuellement prisonnier de guerre en Allemagne, demandeur ayant pour avoué Me Michel DEGOUY ; et Mme Louise DACHEUX, épouse du sieur Edouard DAUKARIE, demeurant à Mouscron, 227, rue du Petit-Courtrai, défenderesse ; il appert que le divorce a été prononcé entre les époux au profit du mari avec tous effets de droit. La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Prés. du trib. civil de Lille en date du 10 novembre 1943, enreg. et en conformité de l'art. 247 du code civil. Pour faire courir à l'égard de la dame DACHEUX les délais d'opposit. et d'appel. Pr extrait (s.) M. Degouy.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LILLE
EXTRAIT
D'un jugement rendu contradictoirement par la 2e Chambre du Tribunal de 1re instance de Lille, il appert que :
1° DUTHOIT Jules, horticulteur, demeurant à Faches-Thumesnil, rue Gustave-Delory, 1, cour Herbaut,
2° CAFET Andrée, veuve DESNEUX, sans profession, demeurant à Faches-Thumesnil, rue Gustave-Delory Cité Herbaut,
Ont été condamnés à un mois d'emprisonnement avec sursis et 600 frs d'amende chacun, pour vol de courant électrique commis à Faches-Thumesnil, en janvier, février et mars 1943 ;
Et, sur les conclusions de Me de Varellas-Sommiers, avocat, ont été condamnés à payer à titre de dommages-intérêts à la Compagnie Continentale du Gaz, dont le siège d'exploitation pour la région lilloise est à Lille, 20-21, rue de la Barre, intervenant comme partie civile :
Solidairement par corps une somme de cinq cents francs pour soustraction frauduleuse de courant électrique, détérioration et utilisation d'appareils dépendant de la distribution d'énergie électrique ;
Le Tribunal les a en outre condamnés en tous les dépens et a ordonné à leurs frais l'insertion du présent jugement par extrait dans les journaux : « Le Grand Echo » et le « Journal de Roubaix » sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse dépasser la somme de 300 francs.
Le tout par application des articles 379-401-463-58-52 du Code pénal 1-3 de la loi du 26 mars 1901 et 194 du Code d'instruction criminelle. — M'y ayant appel.
Vu au Parquet : pour le Procureur de la République le Substitut (s.) : HELIOT. Pour extrait conforme : Le Greffier (s.) : R. DUBOIS.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX
Faillite ROTBART Joseph
Marchand de poissons
route Nationale, à Châtenay et ensuite hameau de Lautour, puis 35, rue de la Marbrerie, à Fives-Lille.
Messieurs les Créanciers sont avisés qu'il a été déposé au greffe du Tribunal par Me Fernand Lefebvre, syndic, l'état des créances vérifiées dans ladite faillite. Aux termes de l'article 498, modifié par le décret du 8 août 1939, et en vertu du décret du 29 novembre 1939, tout créancier vérifié ou porté au bilan est admis pendant 15 jours, à dater de la présente insertion, à formuler des contredits ou des réclamations au greffe, soit par lui-même, soit par mandataire par voie de mention sur l'état sus-visé.
Le greffier du Tribunal : R. VITOU

LE COIN DU BROUTTEUX

Petite causette

Y a tros quate semaines, in pouvet lire chachi sus nou journal : « La société l'Emulation de Roubaix, dont on connaît la louable activité, fait appel au concours de ses concitoyens en vue d'établir, en quelque sorte, une monographie de toutes les activités roubaisiennes, étudier le pittoresque de ses us et coutumes, ses légendes, son histoire, en un mot son folklore ».

— Quo qu'ch'est d'cha, Broutteux ? je n'd'attinds qui dittent.

— Bé, d'après in savant d'la Académie, « le folklore est la science des traditions et usages populaires, du parler du terroir, des dictons populaires, chants régionaux ; de tous ces éléments du folklore qui donnent à l'idée de patrie la meilleure part de sa valeur sentimentale. »

Vous coperdez bon, que l'Broutteux d'Tourcoing-Roubaix n'povot pourester sourd à c't'appel ; y a récrit à l'société l'Emulation qui d'mandot à faire partie de l'société et v'l'ont à s'disposition des papis fort intéressants pou Roubaix.

En réponse, j'ai tout d'inne vu raccourir l'secrétaire, min confrère et ami, J. Lestienne, l'ancien archivistes d'Roubaix, et j'vous pris d'croire que nous avimes été heureux d'pouvoir devier du folklore de nos deux villes sœurs.

Mais, au preume, y m'a fait part que j'étos nommé membre d'honneur de l'société d'l'Emulation. J'ai al dit que je n'd'étos touché et qu'à Roubaix j'avos déjà été honoré de c'titre pa' l'Dauphin, l'société des beaux-arts, le Refuge de nuit, la Bouchée de pain et la Muse de Nadaud. J'ai aussi rappelé qu'in 1890, j'avos eu l'honneur de réciter min compliment à Gounod tchan qui a v'nu à Roubaix. J'ai ai parlé du concours que j'ai toudis prêté vin les fêtes et les concerts à Roubaix et qui a un demi-siècle, en 1889, je chantais dans les fêtes de charité de chez Pierre Catteau, j'avot même composé, pou la circonstance inne chanson intitulée : « Roubaix » : Nadaud in parle vin ses « Souvenirs et récits d'un vieux Roubaisien ».

Pou n'd'evenir au folklore j'ai félicité min confrère d'l'idée qui avot eu de l'faire avive à s'société et j'li ai dit que j'veyos à Tourcoing qu'in avot suivi l'exemple vu qu'in d'nos concitoyens, Léon Gurault, v'not d'faire paraite « Les Récollets à Tourcoing » notes d'histoire locale. Professiate min comarate d'nous faire si ben connaitre les services rendus par les Pères Récollets vin les écoles ou pa leu dévouement in temps d'épidémie ou pou combattre les incendies. A s'ti de 1711, ch'est à cusses qu'in dot qu'Tourcoing y n'a po été anéanti pa' les flammes.

L'souvenir des Récollets a été rémémoré pa leu capelle convertie en église Saint-Jacques d'ù que l'Broutteux y a été baptisé l'30 juillet 1840. Y a aussi l'souvenir de l'ducasse dite des Récollettes.

Ch'étot là, d'ù que l'quatrime dimanche d'octobre, in vindot des couquebaques qui s'ont eu leu moment d'célébrité, vu qu'au centenaire de l'bataille de Tourcoing en 1794, in a vu au camp, des troupiere et même d'officiers, aller à l'cabane de Louison pou s'régaler d'couquebaques su gris chuque. Si ben qu'ch'étot pour cusses in plaiji chuoré comme y dit l'Broutteux de l'rue

Jules WATTEEUW.

— Le tribunal d'Etat de Lyon a condamné